



Sections des douanes CGT
De l'interrégion de Nouvelle Aquitaine

COMPTE RENDU AUDIENCE DG DU 28 NOVEMBRE 2019

En réponse aux questions des représentants des personnels sur la raison du transfert de taxes vers la DGFIP, Madame Braun-Lemaire nous dit qu'il s'agit d'un projet global de création d'un portail unique pour le recouvrement fiscal mais aussi social.

Sur l'aspect organisation et missions :

Elle n'a pas été nommée pour organiser le démantèlement de la douane mais pour conduire ce transfert du recouvrement.

Pourtant, ce projet fragilise toute la douane car en transférant la fiscalité on crée les conditions pour une séparation des deux branches de notre administration.

Selon elle, rien n'est figé et il reste des marges de manœuvre pour l'assiette et le contrôle. Ce sera l'objet des groupes de travail qui examineront la situation taxe par taxe et qui donneront leurs conclusions à la fin du 1er semestre 2020.

Ces paroles se heurtent à la réalité.

Quelle place pour la gestion et le contrôle à l'issue des dématérialisations et une fois le recouvrement parti?

De plus, les baisses d'effectifs qui vont se poursuivre en OPCO/CI et les orientations actuelles (loi ESSOC) sont en contradiction avec ce discours.

Mme Braun-Lemaire nous dit que la douane a besoin de se réassurer sur ses missions et que ce sera le but du cycle de réflexion qui est ouvert.

Elle nous dit aussi que les missions sécuritaires de la douane sont aujourd'hui une réalité.

C'est donc un discours ambivalent qui ne nous rassure pas.

Le projet Gardette mérite déjà un sérieux coup de rétro-pédalage si on veut parler cœur de métier car nous rappelons à Madame Braun Lemaire que la TVA import est une ressource propre à l'instar des droits de douane.

Sur l'aspect risques psycho-sociaux et accompagnement social :

Nous rappelons à Madame Braun-Lemaire que ce projet de transfert prend le contre-pied des centralisations interrégionales conduites ces dernières années voire ces derniers mois (3TIC).

Derrière les cases du rapport Gardette, il y a des agents !

Ainsi, certains vont subir de nouveaux transferts d'activités alors qu'ils sortent à peine d'un plan de restructuration et d'une phase d'adaptation à de nouvelles fonctions.

De plus, nous rappelons à la DG que la concentration interrégionale des 3 TIC a mobilisé les instances consultatives et l'inspection du travail pendant de longs mois en Nouvelle Aquitaine et que les préconisations qui ont été faites sont aujourd'hui jetées aux orties.

A quoi bon signer des accords sur les risques psycho-sociaux si au final les décisions ne tiennent pas compte des projets déjà en cours et des annonces faites aux agents ? Madame Braun-Lemaire connaît bien le sujet puisqu'elle présidait jusqu'à peu le CHSCT Ministériel en charge de ces questions.

Elle nous répond qu'il s'agit d'une décision politique et que pour le Ministre le recouvrement n'est pas le coeur de métier de la douane.

Elle veillera à ce que les transferts soient conduits en conformité avec les règles qu'elle a aidées à mettre en place en matière de prévention et d'accompagnement des agents.

L'aspect accompagnement social et reclassement sera examiné au cours du 1^{er} semestre 2020 avec les organisations syndicales au niveau national.

Pour 2020, la loi de Finances prévoit une suppression nette de 98 emplois au niveau national (+100 -198) qui sont dues aux dématérialisations et à la centralisation comptable, l'impact sera donc majeur en attendant une nouvelle vague de suppressions d'emplois celle-ci liée aux transferts « Gardette ».

Questions diverses :

S'agissant de la suppression des CAP, Madame Braun-Lemaire nous confirme qu'elle n'a aucune marges de manœuvre et que la loi de Transformation de la Fonction Publique s'impose à elle.

En réponse à notre question, elle n'entend pas généraliser le recours aux contractuels sur les fonctions supports, par exemple au CSRH, mais seulement pour les fonctions en tension en effectifs dans des secteurs où la douane n'a pas les ressources en interne.

Sur les questions relatives à la difficulté de se loger dans la Métropole bordelaise, Madame Braun Lemaire ne propose rien: ni prise à bail de nouveaux logements Masse ni intervention auprès de la préfecture.

Pas de réponse non plus sur les autres questions soulevées dans notre déclaration préalable.